



Nos montagnes ont un cœur



# Comment Obtenir un passeport

**Prendre rendez vous à la mairie : 04.79.24.06.66**

Du lundi au vendredi

8h30-12h00 – 13h30-17h30

le vendredi 16h30

Horaires du service passeport :

Lundi 8h30-11h45

Mardi : 8h30-11h45

Mercredi : 8h30 – 11h45 et 13h30-17h15

Jeudi 13h30 – 17h15

Vendredi : 8h30-11h45 – 13h30-16h15

**MAIRIE DE MOUTIERS**  
Service des Affaires Générales, Juridiques  
et du Développement Économique

Place de l'Hôtel de Ville  
BP 23 - 73601 MOUTIERS Cedex  
Tél. 04 79 24 06 66 - Fax 04 79 24 20 98  
info@moutiers-savoie.com

1ère DEMANDE : PERSONNE MAJEURE	RENOUVELLEMENT : PERSONNE MAJEURE
2 photographies (1)	2 photographies (1)
timbre fiscal 86 € acheté au trésor public ou bureau de tabac	timbre fiscal 86 € acheté au trésor public ou bureau de tabac
justificatif domicile moins de 3 mois (2)	justificatif domicile moins de 3 mois (2)
C.N.I. plastifiée	ANCIEN PASSEPORT ou attestation perte ou vol
Si autre pièce identité : acte naissance moins 3 mois obligatoire	Si autre pièce identité : acte naissance moins 3 mois obligatoire
Pour les femmes dont l'époux est décédé : acte de décès du conjoint	Pour les femmes dont l'époux est décédé : acte de décès du conjoint

1ère DEMANDE : PERSONNE MINEURE (accompagnée d'un parent)	RENOUVELLEMENT : PERSONNE MINEURE (accompagnée d'1 parent)
2 photographies (1)	2 photographies (1)
timbre fiscal 17 € moins de 15 ans et 42 € de 15 à 17 ans	timbre fiscal 17 € moins de 15 ans et 42 € de 15 à 17 ans
justificatif domicile moins de 3 mois du parent (2)	justificatif domicile moins de 3 mois du parent (2)
C.N.I. plastifiée si l'enfant en possède une	PASSEPORT A RENOUVELER
<b>SI PAS DE C.N.I.</b> : Acte de naissance de l'enfant (moins de 3 mois)	<b>SI PAS DE C.N.I.</b> : Acte de naissance de l'enfant (moins de 3 mois)
Acte de naissance du Parent (moins 3 mois)	Acte de naissance du Parent (moins de 3 mois)
C.N.I. plastifiée du parent effectuant la demande	C.N.I. plastifiée du parent effectuant la demande

En cas de divorce : JUGEMENT COMPLET du divorce avec tampon du tribunal en ORIGINAL

**TOUS LES DOCUMENTS DEMANDES DOIVENT ETRE FOURNIS EN DOCUMENTS ORIGINAUX**

(1) photos non découpées, non scannées - SANS LUNETTES

(2) certificat imposition ou non imposition, EDF, Téléphone fixe ou portable, attestation assurance habitation...

**SI VOUS ETES HEBERGE** : justificatif domicile du logeur, attestation du logeur, pièce d'identité du logeur